

***BULLETIN OFFICIEL DES ARMEES***



**Edition Chronologique n°22 du 13 juin 2008**

**PARTIE TEMPORAIRE**

Armée de terre

Texte n°40

**CIRCULAIRE N° 601/DEF/CoFAT/DF/BC/EMS**

relative à l'organisation et au déroulement des épreuves du concours du diplôme technique en 2009.

*Du 23 avril 2008*

COMMANDEMENT DE LA FORMATION DE L'ARMÉE DE TERRE : *bureau concours.*

**CIRCULAIRE N° 601/DEF/CoFAT/DF/BC/EMS relative à l'organisation et au déroulement des épreuves du concours du diplôme technique en 2009.**

*Du 23 avril 2008*

NOR D E F T 0 8 5 0 8 8 1 C

---

*Références :*

Arrêté du 18 mars 1980 ( BOC, p. 912 et son erratum de classement du 24 octobre 1990 (BOC, p. 3845). ; BOEM 506.5.3, 614.1.3.5, 621-1.4.3, 651.2.4, 662.1.3.2, 768.5.2, 770.3.2.2, 775.2.3.2, 780.1, 810.2.1.2) modifié.

Instruction n° 286/DEF/EMAT/PRH/PP du 10 mars 2008.

Circulaire n° 3609/DEF/CoFAT/DF/BCF/EMS du 6 avril 2007 (BOC N° 21 du 10 septembre 2007, texte 17.) modifiée.

*Pièce(s) Jointe(s) :*

Trois annexes.

*Texte abrogé :*

Circulaire n° 1020/DEF/CoFAT/DF/BC/EMS du 4 juin 2007 (BOC N° 25 du 23 octobre 2007, texte 15.).

*Référence de publication :* BOC N°22 du 13 juin 2008, texte 40.

---

La présente circulaire précise les modalités d'organisation et de déroulement des épreuves des concours d'admission au diplôme technique (DT) en 2009, la composition de la cellule de mise en oeuvre des concours, ainsi que celle des jurys.

## 1. CALENDRIER DES ÉPREUVES.

Ces épreuves se dérouleront aux dates suivantes :

Épreuves d'admissibilité (1) :

DATES	HORAIRES	LRI	SHS/EEPMS	SI	AGL	SINF
Lundi 05.01.09	Après-midi 14h00 à 17h00	Épreuve commune à toutes les options. Analyse synthèse				
Mardi 06.01.09	Matin 08h30 à 11h30	Langue vivante 1	Culture générale	Mathématiques	Comptabilité	
	Après-midi 14h00 à 17h00	Langue vivante 2	Histoire		Mathématiques	Informatique
Mercredi 07.01.09	Matin 08h30 à 11h30	Relations internationales	Problèmes fondamentaux de droit public	Sciences physiques	Économie	
	Après-midi 14h00 à 17h00					Mathématiques appliquées aux systèmes d'information
Jeudi 08.01.09	Matin 08h30 à 11h30			Introduction aux systèmes d'information		
	Après-midi 14h00 à 17h00					Mathématiques

Épreuves d'admission : du mardi 3 au jeudi 5 mars 2009 (2).

Les épreuves d'admissibilité et d'admission se dérouleront en région parisienne.

La diffusion des résultats, par message et sur le site intranet du commandement de la formation de l'armée de terre (CoFAT) (rubrique « Documentation / Concours ») est prévue :

- pour l'admissibilité : dans la semaine du 9 au 13 février 2009 (2) ;
- pour l'admission : dans la semaine du 9 au 13 mars 2009 (2).

## 2. DOSSIER DE CANDIDATURE.

La liste unique des candidats autorisés à concourir sera diffusée par la direction du personnel militaire de l'armée de terre (DPMAT) et transmise au bureau concours pour le 1<sup>er</sup> juin 2008.

Après diffusion de cette liste, les désistements éventuels de candidats seront adressés par message à la DPMAT / bureau coordination carrière et mobilité (BCM), avec copie au bureau concours et à la région terre (RT) d'appartenance. Les candidats mutés ou détachés dans une autre RT, postérieurement à la parution de ces listes, devront en informer le bureau concours et les RT concernées.

*Le général de corps d'armée,  
commandant de la formation de l'armée de terre,*

Pierre GARRIGOU GRANDCHAMP.

---

(1) Ce calendrier tient compte d'éventuels candidats inscrits sur deux filières. Il pourra faire l'objet d'un modificatif le cas échéant.

(2) Dates prévisionnelles.

ANNEXE I.  
**ÉPREUVES D'ADMISSIBILITÉ.**

1. NATURE DES ÉPREUVES.

Les épreuves d'admissibilité sont des épreuves écrites. Chaque épreuve est notée de 0 à 20.

Est éliminatoire toute note inférieure ou égale à 6 sur 20 à l'une des épreuves.

Elles consistent en :

une épreuve d'analyse synthèse, commune à toutes les filières, destinée à vérifier l'aptitude du candidat à faire l'analyse et la synthèse d'un ensemble de documents de sources diverses. Cette épreuve consiste en la rédaction, à partir d'un dossier traitant d'un problème contemporain à caractère général, d'une note de synthèse comprenant 600 mots (+/- 15 p. 100). Cette épreuve ne comporte pas de programme particulier sinon la connaissance des grands problèmes d'actualité (durée : 3 heures, coefficient : 2).

**1.1. Filière « Sciences de l'homme et de la société » (1).**

Épreuve de culture générale :  
(durée : 3 heures, coefficient : 4).

Épreuve d'histoire :  
(durée : 3 heures, coefficient : 4).

Épreuve de problèmes fondamentaux de droit public :  
(durée : 3 heures, coefficient : 4).

Pour l'option SHS / EEPMS, les candidats devront satisfaire, avant les épreuves écrites, à des épreuves sportives seuil définies dans la circulaire annuelle citée en référence. Elles n'entrent pas dans les coefficients du concours. L'échec à ces épreuves sportives seuil est éliminatoire de l'option SHS / EEPMS mais pas de la filière SHS.

**1.2. Filière « Sciences de l'ingénieur » (1).**

Épreuve de mathématiques :  
(durée : 3 heures, coefficient : 4).

Épreuve de sciences physiques :  
(durée : 3 heures, coefficient : 4).

Épreuve d'introduction aux systèmes d'information :  
(durée : 3 heures, coefficient : 4).

**1.3. Filière « Langues et relations internationales » (1).**

Épreuve de relations internationales :  
(durée : 3 heures, coefficient : 4).

Épreuve de langue vivante 1 :  
un thème, une version et des questions de civilisation.  
(durée : 3 heures, coefficient : 4).

Épreuve de langue vivante 2 :  
un thème, une version et des questions de civilisation.  
(durée : 3 heures, coefficient : 4).

#### 1.4. Filière « Administration-gestion-logistique » (1).

Épreuve de mathématiques :  
(durée : 3 heures, coefficient : 4)

Épreuve de comptabilité :  
(durée : 3 heures, coefficient : 4)

Épreuve d'économie :  
(durée : 3 heures, coefficient : 4)

#### 1.5. Filière « Systèmes d'informations » (1).

Épreuve de mathématiques :  
(durée : 3 heures, coefficient : 4).

Épreuve de mathématiques appliquées aux systèmes d'information :  
(durée : 3 heures, coefficient : 4).

Épreuve d'informatique :  
(durée : 3 heures, coefficient : 4).

### 2. ORGANISATION DES ÉPREUVES.

Les épreuves écrites se dérouleront dans les salles de la Maison des examens, 7, rue Ernest Renan à Arcueil (94114). Le bureau concours est chargé de l'organisation des épreuves.

#### 2.1. Convocation des candidats.

Chaque RT est chargée de la convocation de ses candidats. La note d'organisation des épreuves d'admissibilité (à paraître mi-septembre 2008) devra être adressée aux candidats par leur RT d'appartenance, accompagnée d'un bordereau d'envoi (BE) faisant office de « titre de convocation ».

Les candidats seront mis en route de manière à se présenter à la Maison des examens d'Arcueil le lundi 5 janvier 2009 pour 14h00.

#### 2.2. Désignation et convocation de la commission de surveillance.

La désignation des membres de la commission de surveillance des épreuves d'admissibilité est à la charge des régions terre. Les besoins en personnel sont définis dans le tableau ci-dessous :

POSTE	GRADE	FONCTION	DÉSIGNATION À CHARGE
			RTIDF
Président	Officier supérieur (colonel ou lieutenant-colonel ancien)	Titulaire	1
		Suppléant	1
Chef de salle	Officier supérieur (lieutenant-colonel)	Titulaire	2
		Suppléant	1
Officier adjoint au chef de salle	Officier supérieur (commandant)	Titulaire	2
		Suppléant	1

Le président et les chefs de salle de la commission de surveillance seront convoqués par le bureau concours pour recevoir leurs consignes avant les épreuves écrites. L'ensemble de la commission de surveillance sera présent sur le lieu de l'examen une demi-journée avant le début de la première épreuve.

### 2.2.1. Désignation.

Pour le 1<sup>er</sup> novembre 2008, la région terre Ile-de-France (RTIDF) adressera la liste du personnel désigné (titulaire et suppléant) par message à COFAT CONCOURS VINCENNES (interesse section EMS). La nomination de la commission de surveillance sera effectuée par le bureau concours par message adressé aux membres désignés.

### 2.2.2. Convocation.

Les membres de la commission (président et officiers titulaires) se présenteront à la maison des examens d'Arcueil (94) le lundi 5 janvier 2009 à 09h30 (présentation de la mission, prise de consignes, préparation des salles). Leur mission s'achèvera le jeudi 7 janvier 2009, à l'issue de la réintégration des copies.

### 2.2.3. Modalités de la mission.

Elles seront précisées dans la note d'organisation des épreuves d'admissibilité. Cette note devra être adressée, par la RTIDF, aux membres désignés (titulaires et suppléants) par le bureau concours.

## 2.2. Cellule de mise en oeuvre des concours.

La désignation du personnel d'active (suppléants) est à la charge de la région terre Nord-Est (RT NE). Les noms sont à fournir pour le 1<sup>er</sup> novembre 2008, par message adressé au bureau concours.

La désignation du personnel de réserve (titulaires) est à la charge du CoFAT.

Attention : il est impératif que les traitants maîtrisent les logiciels « Word » et surtout « Excel ».

PÉRIODE DE PRÉSENCE DE LA CELLULE	LIEU	NOMBRE			FONCTION-PROFIL
		TITULAIRES		SUPPLÉANTS D'ACTIVE	
		ACTIVE	RÉSERVE		
Du 17 au 19 décembre 2008 Du 5 au 12 janvier 2009 Du 28 au 30 janvier 2009 Du 4 au 6 février 2009 Du 9 au 12 février 2009 Du 2 au 13 mars 2009 Du 1er au 3 avril 2009	Toutes les périodes se déroulent au bureau concours		1	1	Chef de la cellule : officier subalterne
Du 17 au 19 décembre 2008 Du 5 au 12 janvier 2009 Du 28 au 30 janvier 2009 Du 4 au 6 février 2009 Du 9 au 12 février 2009 Du 2 au 13 mars 2009 Du 1er au 3 avril 2009	(Fort-Neuf de Vincennes) ou dans les centres d'examen.		2	2	Traitants : sous-officiers supérieurs.

---

(1) Pour connaître le programme se rapportant aux épreuves de chaque filière, se référer à la circulaire n° 3609/DEF/CoFAT/DF/BCF/EMS du 6 avril 2007 modifiée.



ANNEXE II.  
**ÉPREUVES D'ADMISSION.**

1. ÉPREUVES ORALES.

Chaque interrogation d'une durée de trente minutes est précédée d'un temps de préparation d'une durée identique (coefficient 3).

2. TYPE D'ÉPREUVES PAR FILIÈRE.

**2.1. Filière sciences de l'ingénieur.**

Les candidats sont interrogés en mathématiques et en sciences physiques.

**2.2. Filière sciences de l'homme et de la société.**

Ces épreuves consistent en deux interrogations : une de « questions sociales » et une de « questions internationales ».

**2.3. Filière langues et relations internationales.**

Les candidats sont interrogés dans chacune de leurs langues, après une préparation à partir d'un texte écrit.

**2.4. Filière administration gestion logistique.**

Les candidats sont interrogés en comptabilité et en mathématiques.

**2.5. Filière systèmes d'informations.**

Les candidats sont interrogés en mathématiques et en informatique.

3. NOTES ÉLIMINATOIRES.

Les candidats qui ont obtenu une note inférieure à 6 sur 20 dans l'une quelconque des épreuves sont éliminés.

4. ORGANISATION DES ÉPREUVES.

Ces épreuves se dérouleront dans un centre d'examen de la région parisienne du 3 au 5 mars 2009 (1).

5. COMMISSION D'ADMISSION.

La commission d'admission, présidée par le président du jury, se tiendra au bureau concours entre le 9 et le 13 février 2009 (1).

---

(1) Dates prévisonnelles.

ANNEXE III.  
**JURY DES CONCOURS.**

1. COMPOSITION.

**1.1. Le jury du concours comprend :**

- un officier général de l'armée de terre, président du jury du concours ;
- un officier général de l'armée de terre, suppléant ;
- un officier supérieur de l'armée de terre du grade de colonel, vice-président ;
- un officier supérieur de l'armée de terre du grade de colonel, suppléant.

*1.1.1. Épreuves écrites.*

Des officiers supérieurs et/ou des professeurs, correcteurs, et leurs suppléants.

*1.1.2. Épreuves orales.*

Des officiers supérieurs et/ou des professeurs, examinateurs, et leurs suppléants.

Le jury dispose d'une cellule de mise en oeuvre désignée par le bureau concours.

**1.2. Modalités de candidature.**

Les officiers désirant faire acte de candidature comme membre du jury adresseront avant le 15 avril 2008 leur demande par message à COFAT CONCOURS VINCENNES et à TERRE DIPERMIL PARIS (intéresse BCM / concours).

Le message de candidature devra comporter les renseignements suivants : grade ou titre (clair et abrégé), nom et prénom ; n° matricule ; sexe ; arme et domaine de gestion ; unité d'appartenance (adresse, adresse télégraphique, n° France Télécom et PNIA, adresse intraterre) ; diplôme(s) détenu(s).

Le général, président du concours, et son suppléant sont désignés par le général commandant de la formation de l'armée de terre.

Après réception des messages de candidatures, le CoFAT bureau concours propose la liste du jury à la décision du CEMAT pour nomination. Cette liste est établie en coordination avec la DPMAT pour les membres militaires de l'armée de terre.

**1.3. Calendrier des travaux pour les correcteurs.**

Le 3 juin 2008 <sup>(1)</sup> : date limite de retour des propositions de sujets des épreuves d'admissibilité.

Le lundi 12 janvier 2009 <sup>(1)</sup> (14h00) : réunion préparatoire à la correction des épreuves (au bureau concours), puis perception des copies.

Du 12 janvier au 28 janvier 2009 <sup>(1)</sup> : correction des épreuves.

Le 29 janvier 2009 <sup>(1)</sup> : retour des copies corrigées (au bureau concours).

Le 4 février 2009 <sup>(1)</sup> : commission d'admissibilité (au bureau concours).

## 2. JURY DES ÉPREUVES D'ADMISSIBILITÉ.

### 2.1. Présidence du jury.

FONCTION	NOMBRE	GRADE ET DIPLÔME REQUIS
Président	1 titulaire	Officier général de brigade (désigné par le CoFAT et nommé par le CEMAT).
	1 suppléant	Officier général de brigade (désigné par le CoFAT et nommé par le CEMAT).
Vice-président	1 titulaire	Colonel diplômé de l'EMS2
	1 suppléant	Colonel diplômé de l'EMS2

### 2.2. Correcteurs des épreuves d'admissibilité.

ÉPREUVE	NOMBRE DE CORRECTEURS	GRADE ET DIPLÔME REQUIS
Analyse-Synthèse	4 titulaires	Officiers supérieurs diplômés de l'EMS1 (ou EMS2) ou professeurs agrégés
	1 suppléant	Idem
Mathématiques (SI)	2 titulaires	Idem
	1 suppléant	Idem
Sciences physiques (SI)	2 titulaires	Idem
	1 suppléant	Idem
Introduction aux systèmes d'information (SI)	2 titulaires	Idem
	1 suppléant	Idem
Culture générale (SHS / E2PMS)	2 titulaires	Idem
	1 suppléant	Idem
Histoire (SHS / E2PMS)	2 titulaires	Idem
	1 suppléant	Idem
Problèmes fondamentaux de droit public (SHS / E2PMS)	2 titulaires	Idem
	1 suppléant	Idem
Langue vivante 1 (LRI)	2 titulaires	Idem
	1 suppléant	Idem
Langue vivante 2 (LRI)	2 titulaires	Idem
	1 suppléant	Idem
Relations internationales (LRI)	2 titulaires	Idem
	1 suppléant	Idem
Mathématiques (AGL)	2 titulaires	Idem
	1 suppléant	Idem
Économie (AGL)	2 titulaires	Idem
	1 suppléant	Idem
Comptabilité (AGL)	2 titulaires	Idem
	1 suppléant	Idem
Mathématiques (SINF)	2 titulaires	Idem
	1 suppléant	Idem
Mathématiques appliquées aux systèmes d'information (SINF)	2 titulaires	Idem
	1 suppléant	Idem

Informatique (SINF)	2 titulaires	Idem
	1 suppléant	Idem

### 3. JURY DES ÉPREUVES D'ADMISSION.

Examineurs des épreuves d'admission :

identique à celui des épreuves d'admissibilité.

---

(1) Dates prévisionnelles.